

Conditions générales de vente de cabana SA, CH-9100 Herisau

(valables à partir du 01.01.2025)

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à l'ensemble des relations commerciales entre cabana SA (vendeur) et ses clients (acheteur). Elles restent contraignantes même si le client a des conditions différentes, sauf si celles-ci sont expressément acceptées par la signature d'un représentant autorisé du vendeur.

2. Offre/confirmation de commande

Les offres du vendeur sont sans engagement et non contractuelles. Les commandes de l'acheteur ne deviennent juridiquement valables qu'après l'envoi de la confirmation de commande du vendeur. En cas de conditions divergentes de l'offre, l'acheteur dispose d'un droit de résiliation écrit de 2 jours ouvrables. Si l'acheteur souhaite résilier unilatéralement le contrat après que la confirmation de commande est devenue contraignante, il doit prendre en charge les frais qui en découlent.

3. Les prix

Tous les prix du catalogue ou de la liste sont sans engagement. Les modifications de prix en cours d'année ne sont pas publiées sous forme imprimée. Seuls les prix et les conditions générales de vente publiés sur le site Internet du vendeur au moment de la commande sont valables. Le vendeur se réserve le droit d'augmenter les prix de manière appropriée si, après la conclusion du contrat, des augmentations de coûts imprévues surviennent, notamment en raison des coûts de transport, de main-d'œuvre ou de matériel. L'acheteur a le droit de déclarer la résiliation du contrat dans les 10 jours suivant l'annonce de telles augmentations de prix. Tous les prix s'entendent en francs suisses. La taxe sur la valeur ajoutée **n'est pas** incluse dans les prix d'achat. Les prix détaillés sont des recommandations de prix sans engagement et comprennent la TVA légale. Sous réserve de modifications de prix et de possibilités de livraison à tout moment.

4. Réception des commandes

Les commandes pour le chargement le lendemain sont acceptées **jusqu'à 15h30**, respectivement 16h30 pour le service payant cabana Overnight. Pour les commandes passées après la clôture des commandes, le chargement de la marchandise ne peut plus être garanti. Pour les articles stockés à Urdorf, les commandes doivent être passées **avant 10h00**.

5. Livraisons

Les délais et dates de livraison promis sont donnés par le vendeur selon sa meilleure appréciation et sont respectés au mieux, mais ne sont pas contraignants. Les retards de livraison n'autorisent pas l'acheteur à résilier le contrat, à réclamer des dommages et intérêts, des peines conventionnelles ou d'autres frais. Les retards de livraison et de prestation dus à des cas de force majeure et à des événements qui rendent l'exécution considérablement plus difficile ou impossible - en font notamment partie les perturbations dans l'entreprise, les grèves, les lock-out, les phénomènes naturels, les dispositions administratives et les perturbations des voies de transports - nous libèrent de la livraison et de la prestation pour la durée de l'empêchement, plus un délai de mise en route raisonnable.

Franco domicile

Les prix s'entendent livrés **«FRANCO DOMICILE»** avec le service de camion cabana dans le cadre du plan de tournée. Les frais supplémentaires occasionnés par l'acheteur en raison d'un autre mode d'expédition ou d'une livraison express seront facturés. En cas de livraison d'articles d'usine, les frais de transport prélevés par l'usine sont facturés 1:1. Les europalettes réutilisables et les cadres de palettes doivent être échangés lors de la livraison de la marchandise. La reprise de tubes en carton entiers est gratuite, pour autant qu'ils soient en parfait état et réutilisables. Pour les marchandises défectueuses, l'élimination des déchets sera facturée.

Livraisons sur chantier

Les livraisons directement sur le chantier sont effectuées en tenant compte du plan de tournée et sans supplément de livraison, pour autant que la valeur de la marchandise livrée soit supérieure à CHF 1'500. En dessous de ce montant un supplément de livraison de 50 CHF par livraison sera facturé. Le chantier doit être accessible avec un camion à 3 essieux (longueur 12 mètres, largeur 2,55 mètres, poids 28 tonnes). Une personne doit être présente sur place au moment de la livraison. Les livraisons à une heure précise ne sont pas possibles. Les temps d'attente du camion par la faute du client sont facturés à hauteur de CHF 85.00 / h.

cabana Overnight

Pour les livraisons urgentes jusqu'à 25 kg par colis ou 4 m de longueur, il existe un service de livraison rapide à

un lieu de dépôt convenu. Les livraisons sur chantier sont exclues. Les commandes passées avant la clôture des commandes sont livrées au plus tard jusqu'à 07h00 le jour suivant. Les frais de transport sont facturés à l'acheteur de la manière suivante :

0 - 20 kg	CHF 38.80
21 - 40 kg	CHF 50.50
41 - 80 kg	CHF 74.85
81 - 100 kg	CHF 81.15
101 - 120 kg	CHF 93.45
120 - 160 kg	CHF 108.75
161 - 200 kg	CHF 126.25

6. Commandes sur appel

En tant que service supplémentaire, les commandes peuvent être placées sur appel. Pour ce faire, l'acheteur doit indiquer la date de livraison la plus proche possible. La durée maximale de stockage à partir de cette date ne doit pas dépasser **60 jours**. À partir du 61^{ème} jour, les frais de stockage dans un entrepôt externe sont facturés à hauteur de 200 CHF par commande pour le stockage et le déstockage et de 18 CHF par mois pour le stockage par palette/rouleau. L'acheteur est tenu d'accepter la marchandise au prix convenu au moment de la confirmation de la commande.

7. Suppléments pour petites quantités et emballages

Un supplément de 28 CHF pour petites quantités / frais de transport sera facturé pour toute livraison de marchandises d'une valeur inférieure à 400 CHF. Une participation aux frais d'emballage de 9 CHF sera perçue par envoi. Pour la livraison de produits d'usine, les suppléments pour petites quantités et emballages perçus par le fabricant seront refacturés à l'identique.

8. Conditions de paiement

30 jours net à partir de la date de la facture (sauf conventions spéciales). Intérêts moratoires de 5 %. En cas de retard de paiement du client, cabana SA se réserve le droit, sans résilier le contrat et sans qu'il soit besoin d'une relance, d'exiger pour les livraisons suivantes un paiement d'avance ou une assurance d'un autre type.

9. Bonification

En cas de droit éventuel à une bonification, cette dernière ne peut être accordée que dans la mesure où les paiements ont lieu dans les délais et sans déduction injustifiée.

10. Réserve de propriété

Les objets du contrat restent notre propriété jusqu'à complet paiement de leur prix d'achat, ainsi que de toutes les créances issues de la relation commerciale avec l'acheteur, y compris les intérêts, frais de relance, frais de poursuite et de justice. Le vendeur est autorisé à faire enregistrer cette réserve de propriété dans le registre public. L'acheteur est tenu de coopérer lors de l'enregistrement. Avant le paiement complet du prix d'achat de la marchandise, l'acheteur ne doit pas la vendre, la mettre en gage ni la donner à titre de garantie à des tiers. En cas de nantissement ou autre prétention par un tiers, l'acheteur doit nous en informer immédiatement.

11. Échantillons

Les collections et échantillons restent notre propriété, sauf accord contraire entre nous et l'acheteur.

12. Retours de marchandises

En principe, un retour de marchandise n'est possible que sur accord préalable et dans les 30 jours suivant la livraison. Les unités d'emballage entamées ne sont pas reprises. Le vendeur se réserve le droit de refuser la reprise de la marchandise avec un lot de production ou coupée à dimension. Pour les retours, **un montant forfaitaire de 30 CHF par retour** et un dédommagement à hauteur de 20 % minimum de la valeur de la marchandise seront perçus à titre de participation aux frais de traitement. Pour la livraison de produits d'usine, les frais forfaitaires et la participation aux frais de traitement de l'usine seront refacturés, sauf si les retours de marchandise sont exclus d'office. Aucune reprise n'est possible pour les productions spéciales et les essences de bois teintées.

13. Tolérances de fabrication

Des différences entre les échantillons et les divers lots de production sont possibles. D'autres caractéristiques techniques, propres aux revêtements de sols, ne peuvent être considérées comme défauts de fabrication ou de qualité et doivent donc être acceptées :

- Différences de teinte et de structure dans la largeur ou entre différents rouleaux
- Différences de dimensions et de rapport jusqu'à 1 %
- Shading/verse du poil à l'usage, les moquettes velours peuvent présenter localement des effets de miroitement (shading), occasionnés par un changement d'orientation du velours qui provoque des réflexions différentes de la lumière.
- Lors de productions spéciales et de tapis tissés sur demande, un surplus de quantité jusqu'à 5 % est possible, dû à la fabrication. Il devra être accepté et pris en charge par l'acheteur.

Produits naturels

- Le bois et le liège sont des produits naturels ! Des différences de teinte et de structure sont dues au matériau et doivent par conséquent être tolérées. Les désignations et les critères de sélection dépendent de l'usine et peuvent varier. Suite à l'exposition à la lumière, les sols en bois et en liège sont susceptibles à des variations de teintes importantes. Les bois exotiques et les planches larges ont tendance à se fissurer. En plus, certains bois exotiques peuvent présenter des inclusions de minéraux en partie invisibles qui pourront provoquer plus tard des taches.
- Les sélections pour le parquet sont des critères de différenciation pour différents types de parquet au sein d'une même essence. Il n'existe pas de règle uniforme pour les classements des échantillons. La surface d'échantillons du site Internet présente un aspect approximatif. Les panneaux d'échantillons ne sont pas représentatifs. -Les différences de couleur, de structure, de proportion d'aubier, de taille des nœuds et de nombre de nœuds sont dues à la nature.
- Lors de la pose de parquet et de liège, il convient de veiller à un bon mélange des lames de différents paquets !

Ces propriétés sont dues au matériau et non à des défauts techniques. Lors de la vente, l'acheteur devra impérativement informer son client sur les propriétés spécifiques du produit.

14. Prix sur mesure (tapis cabana)

Le prix sur mesure est appliqué pour des pièces rectangulaires, coupées dans la largeur. Une largeur minimale de 150 cm sera facturée, même si la quantité commandée est moins large. La longueur maximale de 7 mètres¹. Une longueur supérieure est uniquement disponible sur demande, et avec un supplément.

15. Prix palette (parquets + sols stratifiés cabana)

Le prix palette est appliqué si la quantité totale d'une commande et d'une livraison à une adresse correspondent au minimum à la quantité d'une palette originale.

16. Réclamations

Des dégâts liés au transport doivent être communiqués immédiatement. Une éventuelle réclamation pourra être prise en considération uniquement dans les quinze jours suivant la réception de la marchandise et **avant sa mise en œuvre**. Les articles considérés comme défectueux par le client ne doivent pas être utilisés. Dans le cas d'une contestation justifiées, nous avons le droit de réparer ou de livrer une marchandise de remplacement exempte de défauts dans les 10 jours après le retour de **la totalité de la marchandise** objet de la réclamation. Toute autre exigence est exclue. Le client s'engage à s'assurer que l'utilisation de la marchandise soit autorisée pour l'application prévue, conformément aux directives légales applicables. Toute exigence adressée par le client ou un tiers à titre de « responsabilité produit » est exclue, dans la mesure admise par la loi applicable. En cas de sinistre, les revendications concernant la marchandise et les dépenses doivent avoir été convenues au préalable et par écrit. Les réclamations non acceptées ne seront pas payées. Pour les dépenses, un prix horaire de 65 CHF sera le maximum accepté.

17. Traitement de surface

Concernant les traitements - revêtements, vitrificateurs et huiles - destinés aux sols, l'acheteur est tenu d'appliquer les procédés prescrits, conformément à nos instructions de soin et d'entretien. Aucun autre type de traitement / revêtement n'est autorisé.

18. Responsabilité

La responsabilité concernant les dommages liés au transport et aux articles défectueux est fixée par le point. Toute autre responsabilité - contractuelle ou extracontractuelle - est exclue, dans les limites admises par la loi. Notamment, le client ne dispose d'aucun droit à indemnisation pour des dommages directs et indirects non couverts par le point 16 (par exemple manque à gagner, pertes de production, frais de montage / démontage, frais d'enquête, coûts de réparation, interruptions d'activité, etc.).

19. Réparation d'outillage et des machines

Les réparations seront effectuées soigneusement et professionnellement. Les devis estimatifs seront facturés à hauteur de 50 CHF (H.T.) si la réparation n'a pas lieu. Les grosses réparations ne seront effectuées qu'après accord avec le demandeur.

20. Généralités

En ce qui concerne la mise en œuvre des produits, il est fait référence aux fiches techniques, aux instructions de pose et de nettoyage disponibles sur le site Internet ou chez le producteur concerné, ainsi qu'aux règles généralement reconnues dans la profession et par les associations professionnelles. Les données techniques figurant dans la liste de prix sont sans engagement. Sous réserve de modifications et de développements techniques. Il s'agit d'indications techniques qui concernent le cas normal.

21. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux services et produits du vendeur, ainsi que les logos, prospectus, listes de prix, catalogues, échantillons, outils d'échantillonnage et autres restent la propriété du vendeur ou des tiers autorisés. Toute exploitation et/ou reproduction nécessite l'autorisation écrite expresse du vendeur.

22. Pouvoir législatif / langue

Le tribunal compétent est Herisau AR. Seul le droit suisse est applicable. La version allemande des présentes conditions générales fait seule foi, si et dans la mesure où des divergences apparaissent dans des textes rédigés dans des langues différentes.

23. Protection des données

L'acheteur donne son accord pour que ses données soient enregistrées et traitées par le vendeur de manière automatisée. En outre, l'acheteur accepte qu'une demande de clarification de la solvabilité puisse être adressée à Creditform ou à un autre bureau de renseignements.

Dispositions finales

Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent caduques, la validité du reste du contenu n'en est pas affectée. La disposition caduque doit être remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition caduque. Il en va de même en cas de lacune. Toute controverse relative à l'exécution du présent contrat n'autorise pas l'acheteur à suspendre ou à retarder les paiements dus.

Version du décembre 2024. Toutes les CGV antérieures perdent ainsi leur validité.